|  |
| --- |
| **Chapitre 4 - Préparer, contrôler les éléments de la paie** **et les déclarations sociales** **QCM** |
| **Questions** | **Avant** | **Réponses** | **Après** |
| Question 1L’assiette de la sécurité sociale est |[ ]  Une aide pour les gens en difficulté |[ ]
|  |[ ]  La base de calcul des cotisations de l’Urssaf |[ ]
|  |[ ]  Le salaire net perçu par un salarié |[ ]
|  |[ ]  Le salaire brut perçu par un salarié |[ ]
| Question 2Le contingent d’heures supplémentaires autorisé annuellement est de  |[ ]  180 h |[ ]
|  |[ ]  200 h |[ ]
|  |[ ]  220 h |[ ]
|  |[ ]  240 h |[ ]
| Question 3Au-delà du contingent d’heures supplémentaires l’employeur doit avoir l’autorisation |[ ]  Du comité social d’entreprise |[ ]
|  |[ ]  Des délégués syndicaux |[ ]
|  |[ ]  Du ministère du travail |[ ]
|  |[ ]  De l’inspecteur du travail |[ ]
| Question 4Le repos octroyé au salarié qui excède le contingent d’heures supplémentaires s’appelle |[ ]  Repos supplémentaire |[ ]
|  |[ ]  Repos réparateur |[ ]
|  |[ ]  Repos compensateur |[ ]
|  |[ ]  Repos compensateur de remplacement |[ ]
| Question 5Les charges salariales se montent environ à |[ ]  10 % |[ ]
|  |[ ]  20 % |[ ]
|  |[ ]  30 % |[ ]
|  |[ ]  40 % |[ ]
| Question 6Les charges patronales se montent environ à |[ ]  30 % |[ ]
|  |[ ]  50 % |[ ]
|  |[ ]  70 % |[ ]
|  |[ ]  80 % |[ ]
| Question 7Sélectionnez les mentions obligatoires sur le bulletin de salaire |[ ]  La convention collective applicable |[ ]
|  |[ ]  Le numéro de sécurité sociale |[ ]
|  |[ ]  Le n° de téléphone du salarié |[ ]
|  |[ ]  Les congés |[ ]
| Question 8Une indemnité est à intégrer dans le total brut |[ ]  Oui |[ ]
|  |[ ]  Non |[ ]
| Question 9La déclaration de cotisations auprès des organismes sociaux se nomme |[ ]  DNS  |[ ]
|  |[ ]  DUS |[ ]
|  |[ ]  DUC |[ ]
|  |[ ]  DSN |[ ]
| Question 10Le taux de cotisation accident du travail dépend |[ ]  Du secteur d’activité |[ ]
|  |[ ]  Du nombre d’accidents du travail dans l’entreprise |[ ]
|  |[ ]  De la taille de l’entreprise |[ ]
| Question 11En ressources humaine la DSN en RH signifie |[ ]  Domaine Service Name |[ ]
|  |[ ]  Déclaration Sociale Numérique  |[ ]
|  |[ ]  Déclaration Sociale Nominative |[ ]